

<https://eps01.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article147>



Plan Vigipirate

- Fonctionnement des écoles -

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2020

Copyright © EPS 01 - Tous droits réservés

Le Gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau "Sécurité renforcée – risque attentat" sur l'ensemble du territoire, vendredi 5 mars 2021.



Risque attentat

Sorties scolaires occasionnelles sans nuitée autorisées. Seul le [protocole sanitaire](#) limite encore les activités.

Les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée, correspondant à des activités d'enseignement sous des formes différentes et dans des lieux offrant des ressources naturelles et culturelles, même organisées sur plusieurs journées consécutives sans hébergement, relèvent de cette catégorie. Ex : visite au musée, cinéma, dans la forêt... (BO HS n°7 du 23/09/1999)

Sorties scolaires régulières autorisées.

Les sorties scolaires régulières, correspondant aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école. Ex : se rendre au gymnase, à la piscine, au stade, sur les pistes... (BO HS n°7 du 23/09/1999)

Soyez vigilants et signalez tout comportement ou objet suspect !!!